subtil, que notre bonne volonté en fut ébranlée.

Bref, nous fûmes menacés des tribunaux et de poursuites pour diffamations envers le maire dégommé. Bone Deus !

Si M. Pluquet voit de la diffamation dans nos articles qui sont ceux de feu le *Roubaisien* !

Poursuivez M. Pluquet, poursuivez !..

Nous vous attendons de pied ferme. Notre ami Siauve fut d'attendre languit encore et toujours. Et pour ne pas vous être agréable, contrairement à ce que nous vous avions promis, nous maintenons entièrement ce que nous avons écrit.

Et puisque de plus vous dites ne pas savoir ce qu'il s'agissait de Deronne, nous nous vous disons : Il fallait savoir !

V. R

TOURCOING

AFFAIRE DE MŒURS

Une grave affaire de mœurs est en ce moment instruite par la police de Tourcoing.

Le coupable un nommé Ivo D..., tisserand, né à Avelghem (Belgique) et demeurant au Blanc-Seau est marié en secondes noces depuis plusieurs années. A différentes reprises il avait quitté sa femme avec laquelle il vivait en assez mauvaise intelligence. Cette dernière est mère de trois filles dont la plus jeune âgée de 14 ans travaille avec son beau-père.

Lundi dernier Ivo D.. se disposait à se rendre à sa fabrique accompagné de la jeune fille lorsqu'il entra dans un estaminet et fit boire à l'enfant plusieurs verres de vin. Un consommateur qui se trouvait dans la salle entendit certains propos qui éveillèrent son attention.

Il suivit D... et la jeune fille à leur sortie de l'estaminet et les vit se diriger vers un endroit désert près du canal. Ayant surpris l'homme dans une attitude qui ne laissait aucun doute sur ses intentions criminelles, le témoin avertit la police qui procéda à l'arrestation du coupable.

Interrogée la jeune fille avoua qu'elle avait déjà été à plusieurs reprises victime des agissements du misérable.

L'enquête a démontré que D. avait abusé déjà des deux autres filles de sa seconde femme, âgées l'une vingt et l'autre de dix-sept ans.

Une petite fillette de six ans qui habite avec ses parents dans un estaminet où D. a demeuré quelque temps aurait également eu à souffrir des atteintes du triste personnage.

L'enquête continue.

Syndicat des menuisiers

Aujourd'hui à 5 heures, à l'« Orphéon Tourquennois », rue de Mesin, 174, réunion des *ouvriers menuisiers et charpentiers* qui se sont fait inscrire au syndicat en formation.

Ordre du jour : Nomination des membres de la commission — Inscription des nouveaux adhérents.

Voleur arrêté

La police a mis en état d'arrestation le nommé Verbulst Marin, âgé de 39 ans, journalier demeurant à Roubaix, inculpé de vol au préjudice de M. Godard, marchand d'étoffes, rue de Gand, 163.

Montre perdue

Mlle Baert, demeurant rue Famelot 7, a déclaré avoir perdu sa montre en or d'une valeur de 200 francs dans le trajet de la rue de Paris à la rue Nationale. Le nom de la propriétaire est gravé à l'intérieur de la cuvette.

DÉPURATIF DU Dr JACKSON

DARTRES ..... Ce remède ne fatigue
ULCÈRES ..... pas l'*Estomac*, agit rapidement
ECZEMAS ..... et se prend sans dégoût et guérit pour toujours, comme peuvent l'attester les personnes qui
VICES du SANG ..... l'ont employé. Flacon 5 f.
RHUMATISMES .....

Dépôt principal : Pharmacie Couvreur, 24, rue Neuve, Roubaix, et toutes Pharmacies.

LILLE

LES ÉLUS

Les élus du Parti ouvrier et de la Fédération des Cercles sont priés de se réunir ce matin, à 10 heures 1/2, à la Maison du Peuple.

UNE EXÉCUTION

Le président du Cercle l'*Union Fraternelle*, M. Barez, s'étant rallié aux réactionnaires au second tour de scrutin de dimanche dernier, les membres dudit cercle viennent de voter l'ordre du jour suivant, qu'on nous prie d'insérer :

Le cercle « l'Union Fraternelle », dans sa séance du 11 mai, après avoir été mis au courant de la conduite du citoyen Barez, président, qui a, pendant la dernière période électorale, fraternisé avec les réactionnaires et a fait ainsi œuvre anti-républicaine, décide : 1° sa radiation du cercle « l'Union Fraternelle » ; 2° que cet ordre du jour sera communiqué aux journaux républicains et qu'il sera affiché pendant un an dans la salle des séances du cercle.

Conseil municipal de Lille

Le conseil municipal de se réunira le dimanche 17 mai 1896 à onze heures du matin.

Ordre du jour : Installation du Conseil municipal. Election du maire et des adjoints.

Un audacieux voleur

Mardi soir, vers six heures, M. Jules Demeulemester, cocher au service de M. Schmine, loueur de voitures, avait laissé son cheval et sa voiture stationner place Philippe-Lebon, pendant qu'il prenait un verre dans un estaminet voisin.

Profitant de son absence, un individu mis assez élégamment et coiffé d'un chapeau haut de forme, grimpa sur le siège de la voiture, fouetta le cheval et partit au grand trot.

Demeulemester essaya vainement de le rattraper. Il porta plainte à M. Barbier, commissaire de permanence qui ouvrit aussitôt une enquête, mais jusqu'à présent n'a pu trouver ni le voleur, ni le cheval, ni la voiture.

Vol dans une église

Hier après-midi, un agent de sûreté passant près des remparts Louis XIV aperçut une femme qui se dissimulait derrière un talus et cherchait à ouvrir un tronc d'église.

L'agent arrêta la femme qu'il conduisit au poste central. Là elle déclara se nommer Louise Dumur, venant de Paris et avoir volé ce tronc, le matin même, à l'église St-André.

Louise Dumur a été déférée au Parquet.

Conséquences d'une rixe à Lille

Le sieur P... marchand de bestiaux à Bruxelles, était arrivé à Lille, ces jours derniers pour y toucher quelques créances. Son porte-feuille contenait deux mille francs lorsqu'après avoir fort mentiété Bacchus il échoua dans la maison Heren, rue du Frenelet 21. Là, il y dépensa encore beaucoup d'argent, mais quand même, lorsqu'il sortit il fut tout étonné de trouver 1800 francs de moins dans sa sacoche.

Comme il n'avait certainement pas dépensé une telle somme il porta plainte au commissaire de police du 3e arrondissement qui a arrêté comme auteurs présumés du vol les nommés Blanche Deligni, âgée de 31 ans, fille soumise, Amélie Heren, 29 ans, sans profession et sa femme Marie Glaçon, 30 ans, tenancière de l'établissement ou P... avait passé la nuit.

Mordue par un chat

Mlle Julienne Lefebvre, servante au service de M. Giraud, rue Solférino, 10, a été mordue par le chat de la maison qui aussitôt après disparut.

Dans la crainte que la bête ait été hydrophobe, Mlle Lefebvre a été envoyée en traitement à l'Institut Pasteur.

Chute de cheval

Mardi, vers cinq heures du soir, M. Moulon, âgé de 25 ans, appartenant à l'école de dressage de Boulogne-sur-Mer, prenait part au concours hippique. Son cheval au moment de franchir une barrière, s'abattit et le cavalier roula sur le sol.

Sous sa chute il s'est fait d'assez graves contusions à la cuisse droite et aux reins.

Un fils brutal

Procès-verbal a été dressé par le commissaire de police du 1er arrondissement à la charge du nommé Louis Postimer, âgé de 22 ans, tailleur, demeurant rue de Tournai, 46, pour voies de fait contre son père.

Entre filles soumises

La nommée Jeanne Hardy, âgée de 21 ans, pensionnaire de la maison portant le n° 13 de la rue de l'A. B. C., trouvant sans doute ses bénéfices insuffisants, vola à deux de ses compagnes une somme de 405 francs.

Celles-ci portèrent plainte aussitôt à la police et la voleuse, non seulement a été arrêtée mais aussi a dû rendre l'argent.

Passage de troupes

Les habitants des rues désignées ci-après, peuvent être appelés à loger deux militaires, le 15 de ce mois, à l'occasion du passage dans notre ville du 1er régiment d'infanterie.

Aux termes de l'article 22 de la loi du 8 juillet 1877, sont dispensés de fournir le logement dans leur domicile, les détenteurs de caisses publiques déposées dans ledit domicile, les veuves et les filles vivant seules et les communautés religieuses de femmes, mais les uns et les autres sont tenus d'y suppléer en fournissant le logement en nature chez d'autres habitants avec lesquels ils prendront des arrangements à cet effet ; à défaut de quoi, il y sera pourvu à leurs frais par les soins de la municipalité.

Rues Faidherbe (impairs), des Ponts-de-Comines, des Douze-Apôtres, parvis St Maurice, rues du Priez, St Genois, du Vieux-Marché-aux-Moutons, du Dragon, des Augustins.

Rues de Bas de Wedde, impairs, St-Sauveur, impairs, du Croquet de Fives, impairs, de Fives, pairs, Mabieu, de Boufflers, du Bourdeau.

Rue de Paris, impairs, rue Faidherbe, impairs, rue de Paris, n° 2 à 124, rue des Manneliers, pairs, Grande Place, n° 2 à 20, rue Neuve, impairs, rue Saint-Nicolas, place Saint-Nicolas, rue du Sec-Arembaut.

Rues des Tanneurs, du Molinel, 2 à 44 et de 1 à 29, des Capucins, St-Nicaise, de la Trinité, de Paris, 126 à 204, pairs, de Bas de Wedde, des Brigittines.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES. — Les élus adressent aux électeurs les remerciements que voici :

Aux Electeurs,

Citoyens,

C'est par plus de six cents suffrages que vous nous avez affirmés dimanche 10 mai, pour la République réformatrice, vraiment républicaine et sociale, en élisant par cet acte de souveraineté la liste entière du Parti ouvrier.

Nous vous remercions de la confiance que vous mettez en nous et que nous justifierons par des actes, par des réformes.

Vive la République sociale !

Pour les élus du Parti ouvrier,

Marcelin KREBS.

EMMERIN. — *La fanfare.* — La fanfare d'Emmerin a obtenu au concours de St-Amand, dimanche dernier, un 1er prix de lecture à vue, un 1er prix d'exécution, un 1er prix de direction au chef et des félicitations par le jury.

— *Les élections.* — Le citoyen Willems Henri a été élu conseiller municipal.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — *Commencement d'incendie.* — Hier matin, vers 8 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré au numéro 2 de la rue des Carmes, dans une pièce qu'occupait le sieur Desmoutier, marchand de fagots de bois.

C'est en rentrant que la femme de ce dernier aperçut l'incendie, communiqué par des fagots placés trop près du feu.

L'alarme fut donnée aussitôt et quelques voisins ont aussi pu se rendre maîtres de ce commencement d'incendie. Les dégâts sont de peu d'importance.

DORIGNIES-LEZ-DOUAI. — *A propos d'un succès.* — La fanfare de Dorignies, la Concordante, vient de remporter dimanche un véritable succès au concours international de St Amand.

Cette société qui a concouru en 2e division 1re section, a remporté le 1er prix de lecture à vue à l'unanimité avec félicitations du jury ; le 1er prix d'exécution avec félicitations du jury ; le 1er prix de solo ; le 2e prix d'honneur à l'unanimité.

Nos félicitations les plus sincères à son habile chef, M. Bruyère, et à son dévoué président, M. Paul Dubus-Delajus, sans oublier M. Delval, premier prix de solo.

Les habitants de Dorignies ont l'intention de recevoir jeudi à 6 heures du soir, dimanche et en grande pompe leur fanfare. Plusieurs sociétés amies et quelques unes de la ville doivent se joindre au cortège pour célébrer leur succès.

ANICHE. — *Grèves forcées.* — Comme on le sait aux mines d'Aniche les ouvriers chôment deux et trois jours par semaine...

La Compagnie pour mieux tyranniser ces ouvriers vient d'organiser un nouveau régime de famine qui sera sans doute employé contre ceux qui auront l'air de lui déplaire.

C'est ainsi qu'hier à la fosse Gayant 2e brigades d'ouvriers étaient mises à pied pour quelques jours.

Il est prouvable que par dessus le marché ces ouvriers auraient encore à payer une amende. Continuez messieurs les affameurs et exploiteurs les ouvriers ne sont plus loins du jour où ils pourront vous dire nous voulons l'union par laquelle nous ferons valoir nos droits et nous sauvegarderons nos intérêts.

Conférence publique. — Le samedi 16 courant à 7 heures du soir, salle Mme Moreau, par le citoyen Bertin, délégué du comité d'action de Paris, avec le concours des organisations ouvrières de la localité, chambres syndicales, associations coopératives de consommation et de production.

Ordre du jour :

Les libertés syndicales et la grève de Carmaux ; lutte des ouvriers verriers contre la coalition patronale ; débuts de la Verrerie ouvrière, son avenir.

Entrée libre.

WAZIERS. — *Remerciements aux électeurs.* — Citoyens, malgré la pression honteuse et la campagne sournoisement menée contre un de vos frères républicains-socialistes. Vous ne vous êtes pas dérogés un seul instant, comme au premier tour de scrutin, et par le même nombre de 212 voix, vous venez de me renouveler mon mandat.

Vous venez une fois de plus d'après mes déclarations faites, affirmer votre ferme volonté d'en finir avec les réactionnaires de tout ordre et d'affirmer votre foi en une république vraiment réformatrice par une révision de la constitution monarchique de 1875.

Aujourd'hui comme hier vous pouvez compter sur mon dévouement.

J'espère vous rencontrer assez souvent à mes côtés pour discuter nos intérêts que je serai fier de défendre.

A. MOCHÉ,
Délégué Mineur.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — *Accident de travail.* — Un jeune apprenti couvreur nommé H..., âgé de 15 ans, travaillant pour le compte de M. Lambert, entrepreneur, rue du Quesnoy, est tombé de la toiture de la maison de M. Servais, négociant en métaux à Marly, en passant à travers les gittages.

Relevé aussitôt par les ouvriers présents il a été conduit chez ses parents, dans un état assez grave. Le malheureux perdait son sang en abondance.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

SOLRE-LE-CHATEAU. — *Les élections.* — Le citoyen Jules Derome a été élu par 288 suffrages et le second candidat de la liste socialiste, le citoyen Ravaux a atteint 208 suffrages distance seulement de deux voix par le nommé élu opportuniste.

C'est un très beau succès.

Lundi, deux bouquets furent offerts à l'élu socialiste par les citoyens Brenon et Etampes, entourés de tout le personnel ouvrier des ateliers Charon et Cie et autres nombreux ouvriers dont on doit tenir les noms par crainte de représailles.

Le citoyen Brenon a prononcé un discours très applaudi. Le citoyen Derome a répondu.

Savon des princes du Congo
le plus parfumé des Savons de toilette
35 grands prix — 30 Médailles d'or

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

LENS. — *Conseil municipal.* — Dimanche prochain 17 mai 1896, à 11 heures du matin, dans une des salles de l'hôtel de ville, il sera procédé à l'installation du conseil municipal et à la nomination du maire et des adjoints.

LENS. — *L'élection de dimanche dernier.* — Le journal de Lens triomphe ; les candidats de la liste ouvrière n'arrivent pas en majorité à la Mairie de Lens.

Vraiment nous comprenons difficilement comment ce journal chante victoire alors qu'il n'a pas, pour le second tour de scrutin, porté aucun nom de candidats pas plus de la liste de l'Union républicaine que de la liste ouvrière.

Dans ces conditions les ouvriers arrivant en majorité il eut pu tout aussi bien embocher sa trompette des beaux jours et chanter victoire.

Tactique habile !

Pression des mines. — Ah ! parbleu, dit le *Journal de Lens* dont l'attitude maintenant ne surprend plus personne, je sais bien qu'on va crier à la pression : la Compagnie par ci, la Compagnie par là.

Oui, il y a eu pression et pression scandaleuse.

Je fais confrère, appel à vos sentiments de sincérité, dites nous oui ou non si vous avez déjà jour d'élections où la mairie de Lens assiégée de la sorte par les employés de la Compagnie des mines de Lens ? Allons dites le franchement.

Ou, il y a eu pression et non seulement sur les ouvriers que l'on a menacé de congédier, sur les commerçants que l'on a effrayé avec la création par la compagnie des mines de Lens, d'un vaste économat patronal qui devait ruiner les commerçants lensois, mais encore sur certains candidats et pour preuve le retrait forcé de la candidature du mineur Buchet Alfred que les mineurs ont sommé d'avoir à choisir entre son travail ou le maintien de sa candidature.

Est-ce de la liberté ou de la pression ?

C'est alors qu'avec un courage digne d'éloges que le député Basly a quelques heures avant l'ouverture du scrutin accepte de remplacer celui-ci qui n'y avait plus alors à chercher un ouvrier les mines lui feraient pareille menace qu'à Buchet.

Une comparaison. — Plus loin le *Journal de Lens* dit, parlant du député de Lens, les électeurs lensois viennent de le renier.

Soyez sérieux, confrère, et si vous le voulez bien, nous allons nous livrer à une petite statistique qui montrera que votre directeur gérant, M. Jules Logier, a reçu dimanche à Béthune une jolie raclée, ce qui prouve combien les électeurs béthunois le dédaignent aussi.

En effet, candidat à Béthune, au premier tour M. Logier obtient 787 voix alors que dimanche il n'en trouve plus que 744, ça diminue.

Au contraire à Lens les candidats de la liste ouvrière gagnent un nombre considérable de suffrages et le citoyen Basly surtout obtenant 1346 suffrages voit le nombre de ses voix monter de 472 sur le chiffre obtenu lors de son élection à la députation contre M. Wagon.

A qui la raclée ? — Vous parlez volontiers de raclée pour les autres mais c'est à notre avis M. Logier qui la reçoit et non le député Basly, puisque sur 1770 votants M. Logier a 744 voix soit 42 0/0 tandis que Basly sur 2348 suffrages exprimés en obtient 1246 soit 47 0/0.

Doucement si il y a comme le dit le *Journal de Lens* motif à amères réflexions c'est à M. Logier de les faire qu'il le veuille ou non quoiqu'élu ce dernier est plus vaincu que le député Basly.

D'un autre côté notre confrère qui parle de blessure il nous semble que si il y a blessure c'est encore pour M. Logier qui arrive en queue et avec 163 voix moins que le plus favorisé de sa liste.

Voilà qui donne motif à réflexions n'est-ce-pas.

VIMY. — *Le salon.* — Nous apprenons avec plaisir que l'éminent peintre que possède cette commune vient de voir admettre au salon à Paris une de ses œuvres c'est un tableau mesurant 4 mètres 25 de hauteur sur 7 mètres 75 de largeur.

On nous assure que M. Faldony qui est l'auteur de cette toile recevra une haute récompense, pourquoi nous allons envoyer à Paris un de nos collaborateurs M. Pompédebos avec mission de nous donner d'amples détails sur ce tableau qui est appelé à obtenir un vif succès.

Donc prochainement nous parlerons de cet envoi au salon de peinture et en attendant disons que le tableau comient seize personnages exactement le même nombre que celui des conseillers blacboulés, singulière coïncidence.

GIVENCHY-EN-GOHELLE. — *Ripolons.* — Notre dernier article conférant des grades et des faveurs à tous les candidats blacboulés de la liste du réactionnaire Detournay a obtenu un succès de fou rire.

Seuls les calotins ne rigolaient pas et c'est à ce point que le cousin Zinzin en est tombé malade, que M. le curé, depuis l'échec de sa liste n'ose plus se montrer et que M. Detournay est inconsolable.

Quant à M. François fils du maire renversé, il est de plus en plus insolent et surtout de plus en plus hargneux après notre journal.

C'est entendu, M. François, silence, ou bien gare la bombe, laissez les républicains administrer et avec votre papa prenez une leçon car les ouvriers sont honnêtes et ils vous le prouveront par leurs actes.

Le sieur Paul Cauinack, prévient le public qu'il ne reconnaîtra plus les dettes que pourrait contracter sa femme Florence Montagne.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 13 mai.

Peu d'affaires le plupart ont été renvoyées à des audiences ultérieures.

L'affaire de la rue des Guinguettes. — On se rappelle cette affaire qui mit en émoi la rue des Guinguettes, à la fin du mois dernier.

Le nommé Verheyde Victor, âgé de 45 ans, charretier à Lille portait un coup de couteau à sa concubine la nommée Verhelst Adélia.

Voici du reste le récit de la scène fait par la victime elle-même : « J'étais dans ma chambre avec Verheyde que je connais depuis six mois.

Tout à coup il se leva et fit du tapage. Je le prai de se taire ; pour toute réponse il me poursuivit à travers la chambre, plongée dans la plus profonde obscurité et ce n'est qu'au bout de quelques minutes qu'il put m'atteindre. Il me porta alors un coup de couteau au cou. Il criait : « J'ai mon couteau ouvert et je vais te tuer. »

Je criai au secours, c'est alors que notre voisin Quitton accourut. Mais Verheyde se précipita sur lui et lui donna un violent coup de tête dans la poitrine. Quitton partit alors chercher du renfort et mon frère averti fit fermer toutes les issues de la maison. C'est ainsi qu'on put maîtriser le forcené et l'arrêta quelques heures après.

A l'audience Verheyde prétend qu'il a tout oublié, qu'il n'en voulait nullement à la fille Verhelst et enfin qu'il ne peut dire ou il a pris le couteau avec lequel il a frappé sa maîtresse.

Le tribunal le condamne à 2 mois de prison seulement.

Injures publiques. — Guilbert Charles, colporteur, a porté contre Sin Maire des accusations calomnieuses, dans un cabaret où se trouvaient plusieurs personnes. Il traitait les membres de la famille Coupez de voleurs, etc. Le tribunal après diverses explications assez contradictoires, condamne Guilbert Charles à 1 fr. d'amende, mais lui accorde le bénéfice de la loi de sursis.

Diffamation. — Une affaire à peu près semblable amène le nommé Mallie Jules, marchand de tissus à Tourcoing, devant la justice. Mallie aurait calomnié un nommé Wibaux qui faisait partie de la même société que lui. Il y a là une affaire de drapeau très compliquée.

Enfin Mallie Jules est condamné à 16 francs d'amende et aux frais du procès.

PROGRAMME DES SPECTACLES

Grand-Théâtre de Lille. — Direction A. VIGUIER. — Jeudi 14 mai, Tournée Frédéric-Achard, DISPARU ! comédie en 3 actes, et UN TROUBLE-MENAGE, comédie en un acte. — Bureau à 8 heures Rideau à 8 h. 1/2.

Théâtre des Variétés. — Jeudi 14 mai. — Représentation des Robert's, acrobates excentriques. Succès de M. Damblemant, comique.

Concert varié.

CINÉMATOGRAPHE (la Photographie animée), 17, rue Esquermoise, Lille. — Séances tous les jours, de 10 heures du matin à midi 1/2 et de 2 à 11 heures. — Les séances ont lieu aux heures et aux demies.

LISEZ !!!

Aigreurs, maux d'estomac, manque d'appétit. Essayez la tisane **Apéritive Digestive** et vous serez soulagés. Le paquet 0,30 ; la boîte 1,50.

Boutons, Démangeaisons, Eczemas, Dartres disparaissent rapidement par l'emploi de la tisane **Dépurative Laxative**. Le paquet 0,20 ; la boîte 1 fr. — Graines Laxatives unisées recommandées aux personnes échauffées et constipées, la boîte 1,25.

Tisanes préparées par **Félix Passe**, herboriste de 1re classe, diplomé par la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille, **93 bis, Grande Rue, 93 bis, Roubaix** (à côté des bureaux de l'*Egalité*).

Plantes médicinales indigènes pures et non surannées. — Tisane rafraîchissante 0,10. — Tisane Vermifuge 0,50. — Boîtes de racines apéritives 0,30. — Injecteurs 1,50. — Bandages depuis 2 fr. — Suspensoirs 0,60. — Envoi par poste 0,20 en plus.

A NOS LECTEURS

La Pharmacie populaire, 143, grande-Rue, à Roubaix, vient de subir une transformation complète.

Il fallait répondre aux exigences d'une clientèle sans cesse croissante. Rien n'a été négligé dans ce but.

Dès aujourd'hui, la **Pharmacie populaire**, dont le personnel a été renouvelé, est en mesure de fournir à 50 0/0 de rabais — **cinquante pour cent !!!** — la presque totalité des produits pharmaceutiques.

Des avantages considérables sont faits à la classe ouvrière et aux sociétés de secours mutuels, de bienfaisance et de charité.

Les produits fournis sont tous de qualité supérieure, la Pharmacie populaire ne s'alimentant que chez les meilleurs droguistes.

PILULES STANDAERT
le meilleur
DÉPURATIF du SANG
Le Dépuratif le moins coûteux.
PRIX : 1 FR. 50 LA BOITE (FRANCO PAR POSTE)

Les PILULES STANDAERT font disparaître à jamais les IMPURETES DU SANG.

Les PILULES STANDAERT sont un remède infaillible contre la CONSTIPATION, la MIGRAINE, le MANQUE D'APPÉTIT, les MAUVAISES DIGESTIONS, les AIGREURS, LOURDEURS DE TÊTE, etc.

Phie A. ROUSSEAU, 62, Rue de Rome, Paris
dépôt général pour la France.
Phie BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE

GUERISON de l'Asthme à l'Ouverture DÉFINITIVE ASTHME Seul publiant l'ensemble des TÉMOIGNAGES de guérisons. Dépôt Pharmacie L. BRUNEAU, 71 et 73, LILLE et toutes pharmacies

BOURSE de LILLE

DU 13 MAI

VALEURS	Cours du jour.	Offre.	Demande
Aniche	00000	11000	10550
Anzin	4400	4400	4300
Bruay		20750	20200
Bully	2190	2160	2125
Carvin	0000	0000	1000
Courrières		0000	4360
Douchy		625	000
Douges		0000	
Escarpelle			2400
Lens 1000		950	
Lievin		1180	1150
Meurchin		6400	6300
Ostricourt		410	390
Vicoigne		19000	18750

Le Gérant, CHARLES CAPY.

Lille, imprimerie de l'*Egalité*
28, rue de Fives, 28.

78

LA GRANDE FLIBUSTE

PAR

PAUL DUPLESSIS

DEUXIÈME PARTIE

Nativa

— Ah ! tu as reçu un billet pour moi, répéta le boucanier avec une parfaite indifférence : eh bien ! mon garçon, il faut porter tout de suite ce billet au gouverneur de la prison... cela te fera bien noter et servira à ton avancement !

— Tiens ! dit le geôlier, je ne me serais jamais attendu à cette réponse ! Au fait ! c'est une idée... Je m'en vais de ce pas chez M. le gouverneur.

— Va, mon garçon, et bonne chance !

Le geôlier, évidemment dépité, se dirigea vers la porte ; mais au moment de l'ouvrir, il parut se raviser, et revenant vers Legoff :

— Il ne m'est plus possible d'aller trouver M. le gouverneur, dit-il, car il me demanderait pourquoi j'ai gardé si longtemps ce billet sans l'avertir, et au lieu de me récompenser, il me retirerait ma place.

— Tu as donc ce billet depuis longtemps !

— Depuis hier soir, répondit le geôlier.

— Tu as eu tort d'attendre jusqu'à présent pour accomplir ton devoir, mon garçon...

— Dame ! monsieur le baron, je comptais, je dois vous l'avouer, sur votre générosité...

— De façon que c'est à la bonne opinion que tu as de moi, que tu dois d'avoir perdu l'occasion de faire valoir ton zèle ! Allons, en conscience, tu mérites un dédommagement ! Tiens voici dix pistoles d'or !...

— Et voici le billet ! dit le geôlier. Seulement, je vous prierai, une fois que vous en aurez pris connaissance, de le détruire, ou mieux encore, de le brûler...

— Inutile mon ami, je ne tiens nullement à lire ce billet : emporte-le, tu le détruiras toi-même ? Je n'ai qu'à me louer de tes prévenances, et pour rien au monde, je ne voudrais te compromettre...

— Ainsi, monsieur le baron, il faut que je vous rende vos dix pistoles ?

— Au fait, tu as raison. Tu peux accepter le prix d'un marché, mais ta délicatesse te défend de recevoir une aumône. Donne-moi ce billet.

Le boucanier décacheta le billet, plié de façon à pouvoir tenir dans le creux d'une main, jeta les yeux dessus, sourit en haussant les épaules d'un air de pitié, et se mit à le déchirer en morceaux imperceptibles.

— Ma maîtresse qui m'écrit, et qui m'écrit en chiffres, pour m'assurer qu'elle m'est fidèle ! C'était bien la peine de prendre tant de précautions et de déployer tant de mystère ! La première fois, que l'on te priera encore, — si cela se représente, — de te charger d'un nouveau billet pour moi, tu refuseras, mon ami, entends-tu, dit Legoff au geôlier, je n'ai que faire de pareilles fadaises.

— C'est bien, monsieur, répondit le geôlier en s'en allant d'un air maussade, je refuserai.

— Louis, s'écria Legoff lorsqu'il eut entendu les portes se refermer et que le bruit des pas du porte-clef se fut perdu dans le lointain, Louis, ton serviteur Alain est un brave garçon ; il a fidèlement averti l'armateur Cointo... Un navire nous attend... A présent, à l'œuvre ! Avant quinze jours, il faut que nous soyons morts ou libres.

A cette déclaration de son compagnon de captivité, de Morvan ne put retenir un cri de joie.

— Ah ! je comprends maintenant votre apparente résignation, qui me paraissait si inexplicable, lui dit-il ; vous attendiez !...

— Oui, mon cher Louis, j'attendais, et quoique chaque minute qui s'écoulât fît à mon cœur une cruelle blessure, je restais calme afin de ne pas augmenter votre découragement par la vue de mes souffrances. A présent que nous possédons des intelligences au dehors, et un refuge assuré en cas d'évasion, c'est avec une ardeur sans pareille que je m'associerai à vos espérances et à vos travaux.

— Avant tout, une question, cher Legoff, dit le jeune homme, en interrompant le boucanier : pourquoi tout à l'heure ne vouliez-vous donc pas prendre connaissance de ce billet dont le contenu était pour vous d'une si grande importance ?

— Je tenais à éclairer un doute et à confirmer un soupçon. Depuis longtemps déjà, j'ai remarqué l'obséquieuse et suspecte complaisance de notre geôlier ; cet homme, dès qu'il franchit le seuil de notre prison, se compose un maintien, s'affuble d'un masque, cesse en un mot d'être lui. Je ne sais quelles sont ses intentions, mais a coup sûr il en a de mauvaises. Observez comme son regard errant et inquiet craint de rencontrer les nôtres ! comme parfois il se trouble ! Pour en revenir à votre question, j'ai pensé, et l'événement m'a donné raison, que cet homme avait un intérêt à me faire lire ce billet. A présent quel est cet intérêt, je l'ignore.

— Mon Dieu, un intérêt bien simple, cher Legoff, celui de gagner quelques pistoles !

— Je ne le crois pas. Un geôlier ne s'expose pas pour si peu, non-seulement à perdre sa place, mais encore à encourir une punition sévère ! Il y a dans ceci un mystère qui m'échappe encore. Maintenant vous voilà prévenu, observez les faits et gestes de notre gardien. La première fois qu'il reviendra, je commencerai sur lui mes expériences.

Les deux compagnons de captivité se mirent, après cette conversation, à examiner minutieusement l'intérieur de leur cachot ; cet examen fut vite terminé et leur donna peu de peine. L'endroit où ils étaient enfermés se composait de quatre murs en pierres de taille, et d'une fenêtre étroite, garnie de lourds barreaux en fer, et élevée de vingt pieds environ au-dessus du sol.

Legoff, après avoir réfléchi un moment, allait faire part à de Morvan de ses projets, lorsque le geôlier, — quoique cette heure ne fût pas celle de sa visite, — entra dans le cachot.

— Monsieur le baron, dit-il à Legoff, le monde s'imagine que les employés des prisons sont des gens sans entrailles et au cœur de bronze ; la démarche que je fais près de vous prouve le contraire. J'accours, au nom de ma pauvre femme malade, vous remercier de vos dix pistoles ; cet argent lui a apporté un extrême secours, elle me charge de vous assurer qu'elle vous sera reconnaissante toute sa vie de votre bienfait, et que chaque jour elle priera Dieu pour vous...

— Ta femme a tort d'attacher tant d'importance à un si minime cadeau.

— Pour des misérables comme nous, — car nous avons quatre enfants que ma place nourrit à peine, — dix pistoles sont une fortune, monsieur le baron !...

— Que ne m'as-tu prévenu plus tôt de ta gêne, je me serais fait un plaisir de te venir en aide.

— Ah ! voyez-vous, monsieur le baron, c'est que, tout gueux que je suis, j'ai ma fierté, moi ! Puisque le roi me laisse exposé aux tortures de la faim, eh bien ! tant pis pour son service ! Je ne demande pas mieux que de le trahir, mais je ne veux pas recevoir d'aumône !...

— Diable ! sais-tu, mon ami, que c'est fort grave ce que tu dis là !

— Je dis ce que je pense, monsieur le baron, répondit le geôlier d'un air embarrassé.

— Ne trouvez-vous pas, chevalier, reprit Legoff en s'adressant à de Morvan, que c'est notre liberté, ni plus ni moins qu'on nous offre ?

— Eh bien ! oui, s'écria le geôlier avec force, c'est votre liberté !... La faim qui fait sortir le loup des bois rend l'honnête homme sourd à la voix du devoir ! Et puis, là, franchement, la main sur la conscience, je serais heureux, monsieur le baron, de pouvoir vous prouver ma reconnaissance !...

De Morvan, dont le cœur battait avec violence, allait prendre la parole, lorsque Legoff le prévint.

— Mon ami, dit-il au geôlier, je te remercie bien sincèrement de tes bonnes intentions à notre égard, et je dois répondre à ta confiance par un aveu ; je suis beaucoup moins riche qu'on ne le croit généralement, et je serais fort en peine pour me procurer la somme sur laquelle tu comptes sans doute !

— Mais je n'ai fixé aucune somme, monsieur le baron.

(A suivre)